

Réponse au postulat du groupe des Vert-e-s "Réaménageons notre cour d'école" et demande d'un crédit de CHF 324'500.00 TTC subventions non déduites pour la mise en œuvre du projet de réaménagement de la cour du Collège de la Burtignière

N° DE RAPPORT-PRÉAVIS : 40/12.24



DIRECTION : Urbanisme, constructions et espace public

PRÉAVIS PRÉSENTÉ AU CONSEIL COMMUNAL EN SÉANCE DU : mercredi 4 décembre 2024

PREMIÈRE SÉANCE DE COMMISSION : jeudi 9 janvier 2025 à 18 h 30 / Salle des Pas Perdus, Hôtel de Ville

DEMANDE DE DÉTERMINATION DE LA COMMISSION DES FINANCES : non

TABLE DES MATIÈRES

1	OBJET DU PRÉAVIS	4
2	PRÉAMBULE	4
2.1	Définition.....	4
2.2	Normes en matière de constructions scolaires.....	4
2.3	Objectif cantonal.....	4
3	ENGAGEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ	5
3.1	Programme de législature.....	5
3.2	Projet Coup d’Pousse.....	5
3.3	Objectifs pour le réaménagement des cours d’école.....	5
3.3.1	<i>Concevoir les préaux ludiques et conviviaux pour favoriser le bien-être et les interactions sociales des élèves.....</i>	6
3.3.2	<i>Aménager des cours d’école confortables, arborées et résilientes face aux défis climatiques..</i>	6
3.3.3	<i>Concevoir des préaux inclusifs et accessibles à tous les enfants tout en offrant une diversité d’usages</i>	6
3.3.4	<i>Créer des espaces publics attractifs et fonctionnels dans les quartiers</i>	6
4	DIAGNOSTIC	7
4.1	Sites dont l’affectation va évoluer à moyen terme.....	7
4.1.1	<i>Collège de Pré-Maudry</i>	7
4.1.2	<i>Collège du Petit Dézaley</i>	7
4.1.3	<i>Collège de la Gracieuse.....</i>	7
4.1.4	<i>Restaurant scolaire de la patinoire</i>	8
4.2	Sites conformes aux objectifs	8
4.2.1	<i>Unité d’accueil pour écoliers du chalet Sylvana</i>	8
4.2.2	<i>Centre de vie enfantine de la Gracieuse</i>	9
4.2.3	<i>Unité d’accueil pour écoliers de la Para’l’aile</i>	9
4.2.4	<i>Collège de Beausobre</i>	9
4.2.5	<i>Collège Jacques-Dubochet.....</i>	10
4.2.6	<i>Unité d’accueil pour écoliers et restaurant scolaire du Bluard.....</i>	10
4.2.7	<i>Collège de Chanel.....</i>	11
4.3	Sites partiellement conformes aux objectifs.....	11
4.3.1	<i>Collège de la Vogéaz.....</i>	12
4.3.2	<i>Collège du Square Central</i>	12
4.4	Sites non conformes aux objectifs.....	13
4.4.1	<i>Collège des Charpentiers</i>	13
4.4.2	<i>Collège de la Burtignière.....</i>	13
4.5	Conclusion.....	14
5	MISE EN ŒUVRE D’UN PROJET CONCRET	14
5.1	Contexte et objectifs	14

5.2	Périmètre d'étude	15
5.3	Aménagements projetés	15
5.4	Références.....	16
5.5	Méthodologie.....	18
5.5.1	<i>Définition du projet et cahier des charges (phase SIA 21)</i>	18
5.5.2	<i>Projet d'aménagement, demande d'autorisation (phases SIA 31 à 33)</i>	18
5.5.3	<i>Appel d'offres, travaux et mise en service (phases SIA 41 à 53)</i>	18
5.5.4	<i>Démarche participative</i>	18
6	PLANNING INTENTIONNEL	18
7	ASPECTS FINANCIERS	19
7.1	Base de prix.....	19
7.2	Estimation	19
7.3	Incidences sur le budget de fonctionnement (hors amortissement)	20
7.4	Durée d'amortissement	20
7.5	Incidences sur le budget d'investissement	20
7.6	Subventions.....	20
7.6.1	<i>Subvention cantonale</i>	20
7.6.2	<i>Subvention de la fondation Radix</i>	21
7.7	Tableau financier indicatif	21
8	CONCLUSION.....	22

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1 OBJET DU PRÉAVIS

Lors de la séance du Conseil communal du 7 octobre 2020, le groupe des Vert·e·s a développé le postulat "Réaménageons notre cour d'école". Celui-ci invite la Municipalité à étudier le réaménagement des cours d'écoles de la ville de Morges et à se pencher sur les points suivants :

1. analyser la possibilité de créer des espaces verts ;
2. étudier la mise en place d'infrastructures répondant de manière plus appropriée aux besoins des écolier·ères et des habitant·es des quartiers ;
3. tenir compte du réchauffement climatique.

Le 2 décembre 2020, le Conseil communal a pris le postulat en considération et l'a renvoyé à la Municipalité pour rapport. La réponse à ce postulat méritant une réflexion sur l'ensemble du territoire morgien, la Municipalité a chargé la Direction Urbanisme, constructions et espace public d'y répondre, en collaboration avec les Directions Bâtiments, sports et domaines et Infrastructures et environnement urbain.

Après le préambule, le présent rapport-préavis expose les engagements de la Municipalité ainsi qu'un diagnostic des cours d'écoles morgiennes. Dans un second volet, et pour mettre en application en œuvre le programme de législature 2021-2026 (développement harmonieux de la ville, végétalisation des espaces publics, développement durable, etc.), la Municipalité propose la mise en œuvre d'un projet sur la cour d'école de la Burtignière. Ce réaménagement permettra également de mettre en œuvre la stratégie d'arborisation.

2 PRÉAMBULE

2.1 Définition

La cour d'école est un espace de détente, ouvert, en plein air, attenant à un établissement scolaire que les élèves utilisent quotidiennement. Les aménagements et les usages des cours d'école varient. Certains préaux sont utilisés en dehors des heures scolaires et para/pré scolaires par des associations ou des manifestations. Ces espaces représentent également des espaces collectifs pour la population des quartiers où elles se trouvent ou le public.

2.2 Normes en matière de constructions scolaires

Les normes en matière de construction de bâtiments et d'équipements des locaux scolaires sont de la compétence exclusive du Canton. Selon ces normes¹, les aménagements extérieurs comportent des aires de récréation ouvertes et couvertes, protégées du vent, de la pluie et de la neige. Leur dimensionnement est calculé selon le nombre d'élèves sur le site. Ils peuvent être équipés d'installations destinées aux jeux. La végétation existante est conservée dans la mesure du possible. L'aménagement d'espaces verts arborisés, la création de zones ombragées et d'aménagements en faveur de la biodiversité sont fortement recommandés.

2.3 Objectif cantonal

Dans le cadre de son plan d'action Biodiversité 2019-2030 et à travers la mesure S8 « conservation et développement de la biodiversité dans l'espace bâti », le canton de Vaud soutient les démarches communales sur leur territoire. Concernant les sites scolaires, il promeut

¹ [Normes générales vaudoises en matière de constructions scolaires](#)

l'aménagement d'espaces végétalisés, perméables et naturels dans sa fiche D12² de la Boîte à outil pour les communes. Il alloue également des subventions³ aux communes, établissements scolaires primaires et secondaires qui œuvrent pour la promotion de la biodiversité et souhaitent réaliser un ou plusieurs aménagements sur leurs sites.

3 ENGAGEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

3.1 Programme de législature

Le cadre du postulat s'insère dans les différentes politiques publiques menées par la Municipalité. Dans son programme de législature 2021-2026, la Municipalité s'est engagée à favoriser le développement harmonieux de la ville en assurant un bon équilibre entre le construit et les espaces libres, ainsi qu'en mettant en place des programmes de végétalisation des espaces publics. Elle s'est également engagée à ce que toutes et tous puissent s'épanouir à Morges et que le développement durable soit au cœur des préoccupations.

Rappelons également qu'en 2023, la Municipalité a adopté une stratégie d'arborisation et de végétalisation⁴ qui doit permettre à Morges d'augmenter sa résilience face aux changements climatiques et d'accompagner la densification urbaine de façon qualitative. Une des stratégies sectorielles d'arborisation concerne les cours d'école⁵ et prévoit notamment de renforcer la canopée et de favoriser la biodiversité.

3.2 Projet Coup d'Pousse

Depuis plusieurs années, la Ville travaille à réintroduire de la verdure dans les cours d'écoles, via des grands projets mais également par des interventions plus rapides à mettre en œuvre. Le projet Coup d'Pousse⁶, mis en place par l'Office de la durabilité depuis 2017, soutient les écoles morgiennes dans la réalisation de jardins potagers didactiques sur les sites. Cette démarche offre aux élèves un outil pratique pour se familiariser aux cycles naturels, les saisons, le jardinage biologique et l'alimentation.

Actuellement, 9 établissements de Morges Est et Ouest participent au projet. Le soutien de la Ville se concrétise par :

- la création de parcelles de jardinage en pleine terre, quand c'est possible (Gracieuse) ;
- la mise à disposition de bacs de jardinage/jardinières lorsque ce n'est pas possible ;
- le remboursement de l'achat d'outils de jardinage, de semences et plants ;
- la mise en contact avec l'association Ecojardins pour que l'école puisse obtenir des conseils en matière de jardinage.

3.3 Objectifs pour le réaménagement des cours d'école

Les quatre grands objectifs de la Municipalité en matière de réaménagement des cours d'école s'inscrivent dans une démarche globale d'amélioration des espaces publics pour répondre aux enjeux climatiques, sociaux et environnementaux et aux attentes de la population.

² [Boîte à outils pour les communes du canton de Vaud – Fiche D12 – Végétalisation des sites scolaires](#)

³ [Subvention pour des aménagements en faveur de la nature dans l'espace bâti](#)

⁴ [Ville de Morges - Stratégie d'arborisation et de végétalisation](#)

⁵ [Brochure – Stratégie d'arborisation et de végétalisation - Page 14](#)

⁶ [Projet Coup d'Pousse](#)

3.3.1 Concevoir les préaux ludiques et conviviaux pour favoriser le bien-être et les interactions sociales des élèves

Les cours d'école sont conçues pour encourager les interactions sociales, l'exploration et l'activité physique, aussi bien durant les heures scolaires qu'en dehors. Les activités en plein air équilibrent la journée d'école, tout en soutenant le développement moteur, la concentration et les apprentissages. Cet objectif s'inscrit dans une démarche de santé publique.

Des cours d'école adaptées, répondant aux besoins des élèves tout en prenant en compte leurs attentes et leur développement, offrent une opportunité d'apprentissage global. Elles contribuent au bien-être physique et psychique des enfants, renforcent leurs liens sociaux et favorisent l'acquisition de compétences clés telles que l'empathie, le respect et la communication.

3.3.2 Aménager des cours d'école confortables, arborées et résilientes face aux défis climatiques

Pour améliorer la qualité de vie en ville, les services écosystémiques des arbres sont primordiaux : abaissement de la température, ombrage, détente, captation des pollutions, réduction du bruit, habitat pour la faune, etc. En cohérence avec les objectifs de la stratégie d'arborisation, la Municipalité est soucieuse d'apporter plus de nature dans les cours d'école en renforçant l'arborisation, la végétalisation et la biodiversité, en privilégiant les revêtements de sol perméables dès que cela est possible et en prévoyant un entretien différencié.

L'intégration d'éléments naturels et le renforcement de la biodiversité dans l'aménagement des cours d'école renforcent les réseaux écologiques en milieu construit et créent des relais pour la petite faune et les oiseaux. Cela donne la possibilité de découvrir la nature dans l'environnement quotidien tout en apportant une plus-value dans le bien-être physique et psychologique.

C'est une action concrète de mise en œuvre de la stratégie d'arborisation et de végétalisation validée par la Municipalité en 2023.

3.3.3 Concevoir des préaux inclusifs et accessibles à tous les enfants tout en offrant une diversité d'usages

La Municipalité souhaite que les cours d'école soient aménagées en veillant à ce qu'elles répondent aux besoins de tous les enfants, sans distinction de genre et avec une attention particulière aux enfants en situation de handicap. Ainsi, les équipements doivent permettre :

- des jeux libres utilisables par un large public, favorisant les rencontres, l'imagination et la créativité ;
- de découvrir et d'expérimenter de manière autonome et en toute sécurité ;
- la diversité des activités, qu'il s'agisse d'observer, de se reposer ou de participer à des jeux actifs, seul-e ou en groupe.

3.3.4 Créer des espaces publics attractifs et fonctionnels dans les quartiers

Les cours d'école sont des espaces publics à part entière dans le paysage urbain qui sont largement utilisés par les habitant-es des quartiers hors temps scolaire. Dans cette optique, la Municipalité est soucieuse que les cours d'école soient aménagées en tenant compte de leur environnement et en assurant la connexion avec les quartiers environnants. Elles doivent donc répondre aux exigences scolaires tout en étant attractives pour toutes les tranches d'âge et ainsi contribuer à améliorer la qualité de vie des habitant-es.

4 DIAGNOSTIC

La Ville de Morges dispose de 15 sites hébergeant des activités scolaires et parascolaires. Pour répondre au postulat, la Municipalité a choisi de faire un état des lieux des cours d'école et des structures parascolaires. Cet état des lieux, croisé aux objectifs principaux pour le réaménagement des cours d'école présentés précédemment, a mis en évidence 4 catégories :

- sites dont l'affectation va évoluer à moyen terme ;
- sites conformes aux objectifs ;
- sites partiellement conformes aux objectifs;
- sites non conformes aux objectifs.

4.1 Sites dont l'affectation va évoluer à moyen terme

Les sites scolaires ont beaucoup évolué ces dernières années à Morges et ils évolueront encore dans un avenir proche. Le nouveau Collège de Chanel a été livré pour la rentrée 2024 et les études pour le complexe scolaire à Prairie-Nord se poursuivent. Les nouveaux établissements offrent plus de capacité, libérant ainsi 3 sites de leur fonction scolaire et parascolaires à court et moyen-terme.

4.1.1 Collège de Pré-Maudry

Le site scolaire de Pré-Maudry accueillait 4 classes qui ont été transférées en 2024 dans le nouveau Collège de Chanel.

Ce site sera prochainement réaffecté à l'accueil de jour de l'enfance. Un projet d'aménagement extérieur sera développé en conséquence.



4.1.2 Collège du Petit Dézaley

La Municipalité a décidé de relocaliser le Collège du Petit Dézaley dans le futur site scolaire de Prairie Nord. Ce déplacement étant prévu à moyen terme, il n'a pas été jugé opportun d'approfondir la réflexion sur ce site.

En fonction de la réaffectation de cet espace en lien avec des enfants, un projet d'aménagement extérieur sera développé en conséquence.



4.1.3 Collège de la Gracieuse

Actuellement, les préaux du Collège de la Gracieuse (1P à 6P), offrent peu de diversité d'usages.

Les aménagements prévus dans le cadre du projet de rénovation du collège prévoient une restructuration paysagère du site en trois points : végétaliser, déminéraliser et favoriser les usages collectifs récréatifs. Le préau haut devient une aire engazonnée multifonctionnelle en grande partie en pleine terre offrant un espace de jeux libres. Il est relié au préau intermédiaire par un gradin paysager, utile pour différents usages pédagogiques, et planté d'une dizaine d'arbres renforçant l'ombrage et la biodiversité. Le préau bas voit sa surface de pleine terre augmentée afin de gérer les eaux pluviales sur place et de créer un potager. Une quinzaine d'arbres l'ombrage tout en offrant un habitat pour la faune. De nombreuses assises à l'abri des arbres sont également prévus et permettront une utilisation en dehors du temps scolaire.

Ce projet répond aux enjeux et objectifs fixés par la Municipalité pour les cours d'écoles.



Collège de la Gracieuse en 2023



Projet paysager du Collège de la Gracieuse

4.1.4 Restaurant scolaire de la patinoire

La patinoire est un site d'accueil provisoire pour un restaurant scolaire.

La Municipalité a décidé de relocaliser ce restaurant scolaire dans le futur site de Prairie-Nord. Ce déplacement étant prévu à moyen terme et une rénovation de la patinoire étant en cours d'étude, il n'a pas été jugé opportun d'approfondir la réflexion sur ce site.



4.2 Sites conformes aux objectifs

Depuis plusieurs années, la Ville élabore des projets pour les sites scolaires et parascolaires adaptés aux enfants, intégrant plus de nature, d'arborisation et offrant des usages diversifiés. Certains sont déjà réalisés depuis plusieurs années et d'autres le seront dans un avenir proche.

4.2.1 Unité d'accueil pour écoliers du chalet Sylvana

Le chalet Sylvana a été construit en 2010. Ce site parascolaire se trouve dans un parc existant déjà bien arboré et végétalisé. Plusieurs équipements ludiques et de détente apportent une diversité d'usages.

Les aménagements répondent aux objectifs fixés par la Municipalité pour les espaces extérieurs des sites parascolaires.



4.2.2 Centre de vie enfantine de la Gracieuse

Le site parascolaire de la Gracieuse a été construit en 2010. Les aménagements extérieurs sont qualitatifs et arborisés. Ils sont en grande partie dédiés aux espaces verts et aux équipements de jeux sur un sol en copeaux.

Les aménagements répondent aux objectifs fixés par la Municipalité pour les espaces extérieurs des sites parascolaires.



4.2.3 Unité d'accueil pour écoliers de la Para'l'aille

La structure parascolaire de Para'l'aille est située sur une parcelle privée. Les aménagements extérieurs sont dédiés aux espaces verts avec des équipements ludiques.

Les aménagements répondent aux objectifs fixés par la Municipalité pour les espaces extérieurs des sites parascolaires.



4.2.4 Collège de Beausobre⁷

Le site de Beausobre est un lieu d'intérêt public, éducatif (9e à 11e) et culturel qui se situe dans un parc arborisé. Dans le cadre des récents travaux sur ce site, les aménagements extérieurs du collège ont été revus. La Municipalité s'est attachée à préserver et renforcer les qualités paysagères du site en proposant un aménagement accessible, accueillant et agréable pour toutes et tous.

Les nouveaux aménagements portent une dimension environnementale forte grâce, entre autres, à la réutilisation des matériaux existants, à la plantation de végétaux indigènes, à l'intégration de prairies en gestion différenciée et à l'utilisation de matériaux naturels. Du mobilier est disposé dans le parc pour l'agrément des élèves, mais aussi des publics de tous âges. Ces réaménagements emportent l'adhésion des utilisatrices et utilisateurs du site : élèves, corps enseignant, Théâtre, Conservatoire de l'ouest vaudois et le public.

Par ailleurs, depuis l'installation des nouvelles salles d'éducation nutritionnelle à Beausobre II, une partie de la toiture est devenu un potager, tandis que le reste est végétalisé.

Ces aménagements répondent objectifs fixés par la Municipalité pour les cours d'écoles.



Site de Beausobre en 2023

⁷ [Préavis de demande d'un crédit de CHF 4'040'000.00 TTC relatif aux aménagements extérieurs de Beausobre](#)

4.2.5 Collège Jacques-Dubochet

Le Collège Jacques-Dubochet (1P à 6P), qui accueille également une UAPE, est situé au sein d'un quartier dense ; il se caractérise par un préau au rez-de-chaussée et un en toiture. Afin d'aménager, ces espaces extérieurs, une démarche collaborative a été entreprise avec la direction de l'école, le corps enseignant, la structure d'accueil et la conciergerie, après une première année d'exploitation leur ayant permis de mieux se rendre compte des réels besoins.

Les aménagements réalisés en 2023 offrent de l'ombrage, des aires récréatives et des surfaces végétalisées. En toiture, les revêtements clairs limitent les îlots de chaleur et deux pergolas végétalisées apportent ombrage et fraîcheur. Deux zones végétales et plusieurs hôtels sont favorables à la biodiversité tout en étant didactique pour les enfants. Les nouveaux aménagements offrent une grande diversité d'usages : potagers, structure d'équilibre, jeux au sol et sur les murs. Plusieurs assises offrent des espaces de repos et d'échanges entre enseignant-es, éducateur-rices et enfants.

Le préau du rez-de-chaussée est resté libre pour l'usage des jeux de balles. Il jouxte des espaces verts et une aire de jeux dont les élèves peuvent profiter.

Ces aménagements répondent aux objectifs fixés par la Municipalité pour les cours d'écoles.



Préau en toiture du Collège J.-Dubochet en 2021



Préau en toiture du Collège J.-Dubochet en 2024

4.2.6 Unité d'accueil pour écoliers et restaurant scolaire du Bluard⁸

L'ancien Collège du Bluard est désormais un site parascolaire pour des enfants de la 1P à la 6P. En lien avec la réfection du bâtiment, un préavis pour le réaménagement de la cour en bitume a été adopté par le Conseil communal en mars 2023.

Les aménagements de 2023 offrent un grand espace libre avec un revêtement semi-perméable et clair pour lutter contre les îlots de chaleur. La cour est désormais ouverte sur les quais par un portail. L'espace libre permet une appropriation par un public de tout âge, ainsi que la tenue de manifestations. Une plateforme avec bancs, tables de pique-nique, jeu d'échec, bain de soleil a été aménagée. Un parcours de grimpe sur le mur, table de ping-pong et panier de basket ont été installés. Les 7 arbres existants sur site sont complétés par une végétation basse et des petits fruits pour le côté didactique.

⁸ [Demande d'un crédit de CHF 495'000.00 pour l'aménagement d'un restaurant scolaire et le réaménagement de la cour de l'ancien Collège du Bluard](#)

Ces aménagements répondent aux objectifs fixés par la Municipalité pour les espaces extérieurs des sites parascolaires.



Cour du Bluard en 2023



Cour du Bluard en 2024

4.2.7 Collège de Chanel⁹

L'ancien préau du collège de Chanel (1P – 6P) était une cour entièrement goudronnée avec peu d'arbres et d'usages.

Dans le cadre de la rénovation du collège de Chanel, la cour a été entièrement réaménagée. Les nouveaux aménagements se caractérisent par un préau arboré, ludique et agréable, élaboré avec la Direction de l'établissement pour répondre aux besoins des élèves. Son revêtement majoritairement semi-perméable et clair favorise l'abaissement des températures en période de forte chaleur. Les espaces verts sont augmentés et seront entretenus en gestion différenciée. Environ 150 arbres et 530 arbustes ont été plantés. À l'arrière, un grand espace libre offre une diversité d'usages et sera à l'avenir complété par les aménagements sportifs réglementaires. Les élèves bénéficient d'espaces de jeux, d'un verger et ont retrouvé leurs bacs potagers.

Cet aménagement répond aux objectifs fixés par la Municipalité pour les cours d'écoles.



Collège de Chanel en 2018



Collège de Chanel en 2024

4.3 Sites partiellement conformes aux objectifs

Dans cette catégorie les sites répondent partiellement aux objectifs de la Municipalité pour les cours d'écoles. Ils offrent aux enfants des cours arborisées et ludiques, mais des améliorations pourraient être apportées pour renforcer leur aspect naturel et les usages variés.

⁹ [Préavis de demande d'un crédit de construction de CHF 24'500'000.00 ttc relatif au projet de rénovation - reconstruction de l'école de chanel](#)

4.3.1 Collège de la Vogéaz

Le Collège de la Vogéaz est entouré d'un écrin de verdure. La cour bénéficie de l'ombrage et de la fraîcheur des grands arbres environnants, mais les élèves n'ont pas accès à des zones engazonnées. Les trois préaux sont en bitume avec des jeux en peinture du sol et quelques bancs. À l'arrière de l'école, il existe un grand espace vert et une aire de jeux. Néanmoins, ces espaces n'étant pas dédiés à l'école et ne sont utilisés qu'occasionnellement par les élèves. Les récréations se passent majoritairement dans les préaux, qui ont peu de diversité d'usage. Les élèves cultivent une partie du jardin partagé situé à proximité.

Dans le cadre du crédit accordé par le Conseil communal pour l'assainissement de 8 bâtiments communaux¹⁰, le Collège de la Vogéaz va faire l'objet de travaux courant 2025 et 2026. Le budget comprend également une enveloppe pour améliorer les espaces extérieurs afin :

- de revoir les revêtements pour limiter l'effet d'îlot de chaleur ;
- de renforcer les équipements pour offrir une diversité d'usages sur les préaux ;
- d'ouvrir la cour sur son environnement et notamment les espaces naturels.



Collège de la Vogéaz en 2023



Vue d'une des cours du Collège de la Vogéaz

4.3.2 Collège du Square Central

La cour du collège du Square Central, aménagée sur la dalle d'un parking, est située sur une parcelle privée. La Ville n'est pas propriétaire du bien-fonds. Les aménagements de la cour sont simples mais efficaces : aire en bitume avec des jeux peints au sol, structure de jeu, zone enherbée avec des potagers, quelques arbres fruitiers et arbustes à petits fruits.

Afin d'améliorer les qualités de cette cour, différentes mesures seraient nécessaires et pourront être réalisées lors du renouvellement des équipements ou surfaces :

- jeux et du mobilier diversifié avec des matérialités plus naturelles ;
- perméabilisation d'une partie du sol au profit de surface rudérales ;
- augmentation et diversification de la végétalisation.

¹⁰ [Demande d'un crédit-cadre de CHF 16'950'000.00 pour l'assainissement énergétique de huit bâtiments communaux, subventions non déduites](#)



Collège Square central en 2023



Vue d'une des cours du Collège Square central

4.4 Sites non conformes aux objectifs

Sur le territoire morgien, deux sites scolaires sont jugés comme critiques, en raison de l'absence d'équipements adaptés aux élèves fréquentant les sites, du manque d'arbres et de végétation, ainsi qu'au revêtement de sol imperméable sur la totalité des surfaces.

4.4.1 Collège des Charpentiers

Le Collège des Charpentiers est situé sur une parcelle privée, au sein d'une copropriété multiple. Le préau, fréquenté par environ 60 enfants (1P à 2P), est situé sur une toiture. Il est majoritairement minéralisé avec uniquement 3 arbres en mauvaise santé et 3 bacs potagers. Le préau est équipé de plusieurs bancs, mais sans ombrage et sans jeu. Par ailleurs, l'étanchéité de la toiture ainsi que les dalles nécessitent un assainissement complet, des problèmes récurrents d'infiltration d'eau et d'instabilité des dalles ayant été relevés.

Le réaménagement de cette cour d'école sera mené après une réflexion globale nécessaire pour ce secteur qui tient compte de l'ensemble des enjeux ainsi que des projets des propriétaires privés des bâtiments avoisinants (EMS, surface commerciales, parking, etc.). La Municipalité étudiera les modifications nécessaires du préau dans le cadre de ces réflexions.

Préau du Collège des Charpentiers en 2023



4.4.2 Collège de la Burtignière

La cour d'école du Collège de la Burtignière, construit en 1998 et fréquentée par environ 250 élèves (7P-8P), elle est majoritairement minérale et sans arborisation. Aucun équipement n'est présent sur le préau à l'exception de jeux peints au sol, réalisé en 2021 suite à une plainte des élèves sur l'aspect de leur cour d'école.

Une aire de jeux située au sud du bâtiment n'est pas connectée au préau et les jeux ne répondent pas aux besoins des élèves. Actuellement, cet espace est majoritairement utilisé par le quartier, bien qu'elle soit sur la parcelle de l'école.

Dans le cadre du crédit accordé par le Conseil communal pour l'assainissement des bâtiments communaux, le Collège de la Burtignière a fait l'objet de travaux à l'été 2024 qui se termineront à l'été 2025. Le budget comprend uniquement les améliorations liées au bâtiment.

En 26 ans, les besoins des élèves ont évolué, reflétant des attentes nouvelles en matière de bien-être, d'interactions sociales et de développement personnel. Il en est de même pour les conditions climatiques qui imposent une adaptation des infrastructures afin de garantir des espaces ombragés et agréables.

Afin de répondre à ces nouveaux enjeux et aux objectifs fixés par la Municipalité, l'élaboration d'un projet global d'aménagement est nécessaire pour cette cour d'école.



Site de la Burtignière en 2023



Vue depuis le sud de la cour

4.5 Conclusion

Suite à ce diagnostic, sur les 15 sites hébergeant des activités scolaires ou parascolaire, 8 ont été ou seront aménagés dans le respect des objectifs fixés par la Municipalité et répondent aux attentes du postulat. Deux sites (Square Central et Vogéaz) y répondent partiellement. Des améliorations ponctuelles pourront y être programmées dans les années à venir, via le renouvellement des équipements ou les budgets de fonctionnement.

Enfin, 2 sites (Charpentiers et Burtignière) sont jugés critiques et nécessiteraient un réaménagement global. La réfection de la cour du Collège des Charpentiers comprend de nombreuses contraintes techniques et foncières et devra être intégrée dans une réflexion globale future dans le secteur des Charpentiers.

Afin de répondre au postulat ainsi qu'au programme de législature (végétalisation des espaces publics, cadre de vie agréable, promotion de l'activité physique) la Municipalité souhaite proposer au Conseil communal un projet de transformation à l'Ouest de son territoire, sur le site de la Burtignière, dans le cadre du présent rapport.

5 MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET CONCRET

5.1 Contexte et objectifs

La Municipalité, souhaite, via la réponse au postulat « Réaménageons notre cour d'école » déposer une demande de crédit auprès du Conseil communal permettant de concrétiser rapidement un projet sur la cour d'école de la Burtignière jugée comme critique.

Ce crédit qui comprend le volet étude et la réalisation résulte de la volonté de la Municipalité d'apporter une réponse rapide et efficace à la situation critique du préau du Collège de la Burtignière, afin d'améliorer la vie quotidienne des élèves, du corps enseignant ainsi que des habitant-es des quartiers environnants.

La Municipalité s'est appuyée sur ses dernières expériences pleinement réussies de réaménagement des cours des collèges de Chanel et Jacques-Dubochet, du square Bluard et du site de Beausobre. Elle s'est également inspirée de plusieurs réalisations similaires dans d'autres communes.

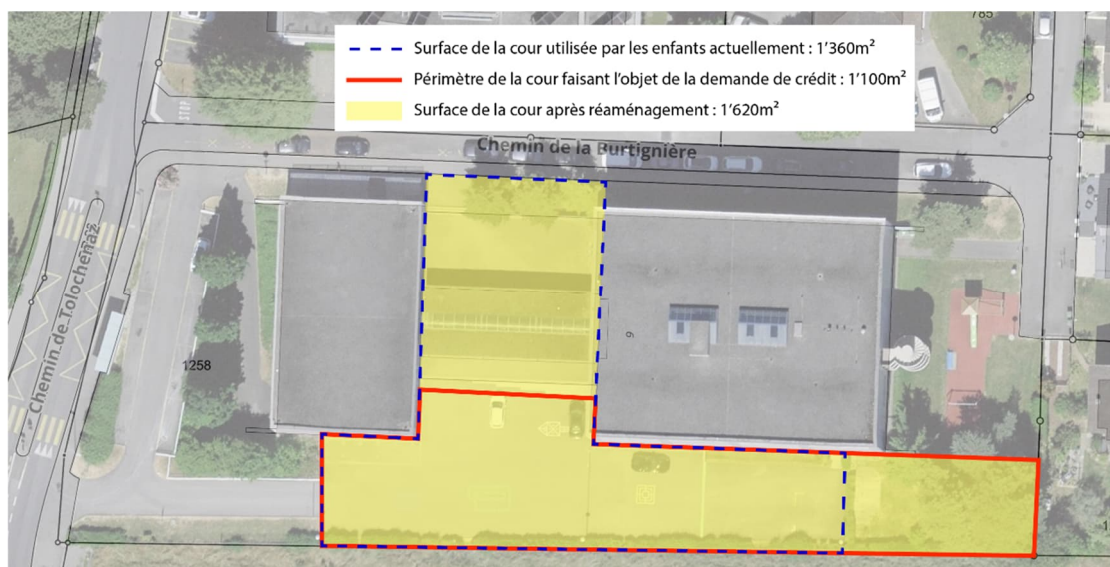
Les nouveaux aménagements répondront aux objectifs fixés par la Municipalité (voir chapitre 3).

De plus, la Municipalité souhaite au travers de ce projet poursuivre les expériences collaboratives et participatives qu'elle a déjà met en œuvre dans ces projets d'aménagement.

5.2 Périmètre d'étude

La cour utilise actuellement une surface de 1'360 m² (périmètre traitillé bleu). Sa surface ne correspond pas aux normes actuelles et doit être agrandie au sud pour respecter la surface minimale de 1'560 m².

Le projet portera sur la partie de la cour qui n'est pas situé sur une dalle et qui représente 1'100 m² (trait rouge). En effet, ce secteur n'a pas de contrainte (absence de constructions ou de réseaux en sous-sol), il est facilement accessible et bénéficie déjà d'une zone de verdure avec des grands arbres nécessitant d'être uniquement ouverte sur la cour. Une fois le projet réalisé, la cour de l'école fera 1'620 m² (espace jaune)



Périmètre d'étude

5.3 Aménagements projetés

Un cahier des charges précis sera établi après la phase de consultation approfondie impliquant toutes les parties prenantes (services internes, utilisatrices et utilisateurs, DGEO, etc.) afin de concevoir un aménagement qui répondent aux besoins identifiés. Les grandes orientations du projet sont les suivantes :

- Réduction de l'imperméabilisation :
Au moins un tiers de la surface actuellement en enrobé sera dégrappé au profit de zones perméables (végétation) ou semi-perméables (stabilisé, gravier, zone rudérale), contribuant à une meilleure gestion des eaux pluviales et à un rafraîchissement des espaces.

- Aménagements ludiques et inclusifs :
Des équipements favorisant le mouvement et adaptés à l'âge des élèves seront intégrés, comme des parcours d'équilibre, des structures de grimpe ou des jeux collaboratifs, afin de stimuler l'imagination, le mouvement et la socialisation.
- Mobilier favorisant la détente et les interactions :
Des assises, des espaces couverts ou ombragés, et un point d'eau seront installés pour encourager le repos et les moments d'échanges entre élèves.
- Plantation d'arbres et renforcement de la végétalisation :
Une dizaine d'arbres d'essences variées et de tailles différentes seront plantés pour renforcer l'ombrage, rafraîchir l'air et offrir des habitats pour la biodiversité. Des massifs d'arbustes et des plantes vivaces seront ajoutés pour diversifier les habitats naturels et participer à l'embellissement des lieux.
- Inclusion d'équipements pédagogiques :
Un espace de jardinage permettra aux élèves de s'initier aux cycles naturels et à la culture de plantes locales en continuité du projet « Coup d'Pouce » mené par la Ville. Des outils éducatifs, comme des panneaux d'information, des hôtels à insectes ou des nichoirs, seront disposés dans l'espace pour sensibiliser les élèves à la biodiversité et à l'écologie.
- Utilisation de matériaux naturels :
Des éléments tels que des troncs d'arbres, des rochers ou des matériaux organiques seront intégrés à l'aménagement pour renforcer l'esthétique naturelle et offrir des supports ludiques et éducatifs.

5.4 Références

Plusieurs communes ont récemment procédé à des réaménagements de cour d'école existantes, dont la Ville de Morges peut s'inspirer.

Le projet du Collège du Reposieux, à Monthey, réalisé en 2023-2024 a été co-construit avec les élèves depuis les phases de projet jusqu'à la réalisation en une année scolaire. Ce projet participatif a transformé un préau minéral en nouvel espace public accueillant, arboré et offrant différents usages. Ce projet a également favorisé l'utilisation de matériaux locaux dans une démarche écologique et d'optimisation des coûts.

Préau du Collège du Reposieux



Le projet du Collège du Vieux Moulin¹¹ à Lausanne réalisé en 2022 a permis l'ouverture de la cour d'école au reste du quartier, la mise à disposition de mobilier adapté, la perméabilisation des sols, la protection des arbres existants et la plantation de nouveaux.



Avant/Après, radix.ch¹²

Le projet mené à l'établissement secondaire Moudon-Lucens¹³ et réalisé en 2022 a permis la participation des élèves à différents travaux comme la pose de rondins et de jeux d'équilibre, l'installation de copeaux, ainsi que les peintures du mur d'escalade. Il propose une zone végétalisée et plantée avec des assises ainsi qu'un espace adapté aux jeux et mouvements. Un des murs existants a été mis en valeur grâce à une fresque et un mur de grimpe.



Avant/après, radix.ch

En France, le programme Oasis¹⁴ permet de transformer les cours de récréation des écoles et collèges parisiens pour en faire des espaces rafraîchis, plus agréables à vivre au quotidien et mieux partagés.



École élémentaire Keller Avant/Après - © CAUE de Paris

¹¹ [Fiche exemple pratique du programme « Cour verte » - Collège du Vieux Moulin](#)

¹² [Radix.ch](#)

¹³ [Fiche exemple pratique du programme « Cour verte » - Etablissement secondaire Moudon-Lucens](#)

¹⁴ [Observatoire des Cours Oasis - Observatoire des cours Oasis \(observatoire-oasis.fr\)](#)

5.5 Méthodologie

Par ce préavis, la Municipalité dépose une demande de crédit d'étude et de réalisation auprès du Conseil communal, afin de gagner en efficacité. De ce fait, la méthodologie globale du projet suit les phases d'un projet depuis la définition de programme jusqu'à la mise en service.

5.5.1 Définition du projet et cahier des charges (phase SIA 21)

Tous les services de la Ville impliqués dans la gestion et l'aménagement de cet espace collaboreront étroitement pour recueillir les besoins et identifier des contraintes spécifiques : urbanisme, enfance, cohésion sociale, bâtiments, parcs et promenades, durabilité, etc. Cette démarche, suivie pour tous les projets récents de réaménagement de cour d'école, s'inscrit également dans une concertation élargie avec les utilisateurs et utilisatrices et tous les partenaires concernés.

Cette étape essentielle permettra de définir un cahier des charges clair et complet, intégrant les attentes des différentes parties prenantes tout en tenant compte des enjeux environnementaux, sociaux et techniques. Ce document servira de base pour l'élaboration du projet et guidera le choix d'un-e mandataire en charge de sa réalisation.

5.5.2 Projet d'aménagement, demande d'autorisation (phases SIA 31 à 33)

Les étapes classiques d'un projet d'aménagements extérieurs seront développées jusqu'à l'enquête publique par le Service de l'urbanisme, en collaboration avec le ou la mandataire ainsi que les services et les partenaires concernés.

5.5.3 Appel d'offres, travaux et mise en service (phases SIA 41 à 53)


Une fois le permis de construire obtenu, les étapes d'appel d'offres, projet d'exécution et travaux sont pilotées par la Direction Urbanisme, constructions et espace public en collaboration avec le ou la mandataire et les services de la Ville concernés.

5.5.4 Démarche participative

L'ensemble des étapes seront accompagnées par une démarche participative auprès du corps enseignant et des élèves afin de co-construire le projet d'aménagement des études jusqu'à la réalisation. Elle sera encadrée par un mandataire et piloté par le Service de l'urbanisme.

6 PLANNING INTENTIONNEL

Sous réserve de l'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, le planning intentionnel est le suivant :

	2024	2025	2026	2027
Collège de la Burtignière				

Démarrage des études : printemps 2025

Réalisation des travaux : vacances d'été et d'automne 2026

Ce planning sera coordonné avec les travaux du CAD menés par Morges Énergie SA.

7 ASPECTS FINANCIERS

7.1 Base de prix

La présente demande de crédit est basée sur deux réalisations similaires menées par la Villes de Morges (Chanel, Bluard). L'estimation des honoraires d'études de l'architecte-paysagiste, s'est fait selon la norme SIA 105 pour les phases 21 à 53, soit 30 % du coût de l'ouvrage.

Aménagement de la cour du Collège de Chanel hors aménagements sportifs

- Surface : env. 7'000 m²
- Coût d'étude, 30 % du coût de l'ouvrage : env. 300'000.00 TTC
- Coût de réalisation : env. 1'000'000.00 TTC
 - Env. 190.00/m²

Réaménagement de la cour du Collège du Bluard

- Surface : env. 700 m²
- Coût d'étude : env. 40'000.00 TTC
- Coût de réalisation : env. 180'000.00 TTC
 - Env. 310.00/m²

7.2 Estimation

Cette estimation comprend les phases d'études et de réalisation. De ce fait, elle englobe :

- les honoraires d'études depuis la phase d'avant-projet jusqu'à la réception ;
- les honoraires pour un accompagnement dans la réalisation d'une démarche participative avec les utilisatrices et utilisateurs ;
- les honoraires pour un accompagnement biologique afin d'établir un diagnostic de la faune et de la flore environnantes, ainsi que des mesures concrètes à intégrer au projet
- le coût de réalisation.

Sur la base de la moyenne des projets précités, un prix au m² de 250.00 TTC a été utilisé pour estimer le budget de réalisation pour le réaménagement de la cour du Collège de la Burtignière pour une surface d'environ 1'100 m².

Estimation :

Démarche participative (temps estimé : 115 heures, 130.00/h)	CHF	15'000.00
Accompagnement biologique (temps estimé : 40 heures, 130.00/h)	CHF	5'000.00
Coût de réalisation (1'100 m ² à CHF 250.00/m ² TTC) et honoraires d'études	CHF	275'000.00
<hr/>		
Sous-total TTC	CHF	295'000.00
Divers et imprévus environ 10 %	CHF	29'500.00
<hr/>		
TOTAL TTC	CHF	324'500.00

Les ressources en interne sont estimées à 30 % équivalent-temps plein, soit 13 h/semaine sur la totalité de la durée de chaque mandat.

7.3 Incidences sur le budget de fonctionnement (hors amortissement)

L'entretien d'une cour réaménagée, perméabilisée et végétalisée demande un suivi différent d'une cour en enrobé bitumineux impliquant un impact direct sur le temps nécessaire pour l'entretien de ces surfaces. Il en résultera une augmentation des besoins en moyens financiers et humains pour en assurer son exploitation. Les choix des plantations ou des aménagements auront une influence déterminante sur les moyens nécessaires à l'entretien courant. Ces éléments n'étant pas encore définitivement arrêtés, leur évaluation reste, à ce jour, impossible.

Les frais engendrés seront, le cas échéant, intégrés par voie budgétaire dès l'année suivant la réalisation.

7.4 Durée d'amortissement

Le montant du crédit sera amorti en 10 ans dès le début d'utilisation de l'immobilisation. Le modèle MCH2 permet d'amortir le crédit d'étude en même temps et selon la même durée que le crédit de réalisation d'un actif du patrimoine administratif.

En cas de non-réalisation de la construction, le crédit sera immédiatement amorti.

7.5 Incidences sur le budget d'investissement

Ce projet sera inscrit au plan des investissements 2025. Par le jeu de compensation, lors de la clôture de préavis dont les budgets n'ont pas été entièrement dépensés, les prévisions d'investissement sont maintenues. La dépense sera financée par la trésorerie courante et sera imputée par le compte d'investissement N° 3549.42100.5030.00. Ce préavis correspond au N° : 502.08.03 dans le plan des investissements.

7.6 Subventions

Une demande de participation a été demandée à l'ASIME. Toutefois, selon les statuts actuels de l'Association intercommunale, le financement des aménagements extérieurs n'entre pas dans ses prérogatives.

7.6.1 Subvention cantonale

Dans le cadre de son plan d'action Biodiversité 2019-2030, le canton favorise la nature dans l'espace bâti et soutient les démarches communales sur leur territoire. Il alloue également des subventions¹⁵ aux communes, établissements scolaires primaires et secondaires qui souhaitent mettre en œuvre des projets d'aménagement qui promeuvent la biodiversité et améliorent la qualité paysagère naturelle dans l'espace bâti. Le montant de la subvention est calculé selon des forfaits définis par types d'aménagements, par exemple :

- arbre à développement majeur : CHF 1'500.00 ;
- arbre fruitier haute-tige: CHF 100.00 / pc. ;
- arbuste indigène: CHF 30.00 /pc. ;
- dégrappage pour plantation ou installation de prairie ou gazon fleuri: CHF 30.00 / m².

D'autres subventions cantonales seront possibles en lien avec le sport et la santé. Le montant total de la subvention dépendra du projet finalisé et de l'approbation du Canton.

¹⁵ [Subvention pour des aménagements en faveur de la nature dans l'espace bâti](#)

7.6.2 Subvention de la fondation Radix¹⁶

La Fondation Roger Federer et ses partenaires soutient la diffusion du projet « Cour verte – des cours de récréation et de jeux proches de la nature ». Elle alloue, sur dossier, une subvention de CHF 40'000 par école pour la construction de l'espace naturel extérieur avec la participation des élèves. Une première phase du projet a permis le réaménagement de 31 cours d'écoles situées dans des zones défavorisées ou avec des élèves issus de milieux socio-économiques modestes. Les écoles ont reçu un soutien financier et ont été accompagnées dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'utilisation pédagogique de la nouvelle cour de récréation.

Une nouvelle sélection de projet a été lancée au printemps 2024 avec 8 places disponibles. En coordination avec la Direction scolaire de Morges Ouest, le Service de l'urbanisme a déposé un dossier de candidature qui a été retenu en juin 2024. Des discussions sont en cours avec la fondation pour concrétiser cette subvention.

7.7 Tableau financier indicatif

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Montant en CHF (TTC)	Total	2024	2025	2026	2027	2028 et suivantes
Dépenses	324 500.00		90 000.00	234 500.00		
Subventions, participations ou autres	-					
Utilisation fonds	-					
Total investissements	324 500.00	-	90 000.00	234 500.00	-	-

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Durée d'amortissement	10
Année début de l'amortissement	2026
Année bouclage du préavis	2026
Taux d'intérêt au 31 décembre 2023	1.21 %

	2024	2025	2026	2027	2028 et suivantes
Charge d'intérêts	-	2 159.55	2 159.55	2 159.55	2 159.55
Charge d'amortissement	-	-	32 450.00	32 450.00	32 450.00

Autres charges	Chapitre					

Recettes	Chapitre					

Total fonctionnement	-	2 159.55	34 609.55	34 609.55	34 609.55
-----------------------------	----------	-----------------	------------------	------------------	------------------

Après le versement de la subvention, l'amortissement est recalculé.

¹⁶ [Cour verte | Fondation suisse pour la santé \(radix.ch\)](https://www.radix.ch/)

8 CONCLUSION

La Municipalité a saisi l'opportunité de la réponse au postulat du groupe des Vert-es « Réaménageons notre cours d'école », pour approfondir la question de la qualité des préaux. Le diagnostic des 15 sites scolaires ou parascolaire a permis de constater que 8 sites ont été ou seront aménagés dans le respect des objectifs fixés par la Municipalité et qui visent à offrir plus de confort, d'usages et de nature aux élèves. Il a également permis de mettre en lumière que 2 sites scolaires ont des aménagements inexistantes ou très peu qualitatifs. Jugés critiques, les préaux des collèges des Charpentiers et de la Burtignière ont besoin d'un réaménagement global.

La Municipalité a décidé au travers de ce rapport-préavis de présenter une réponse concrète en proposant une intervention sur le Collège de la Burtignière. Il s'agit de pouvoir améliorer rapidement la vie quotidienne des élèves, des corps enseignants ainsi que des habitant·es des quartiers environnants en proposant des aménagements naturels, arborisés, favorisant l'activité et permettant différents usages.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport-préavis de la Municipalité en réponse au postulat du groupe des Vert-es « Réaménageons notre cour d'école »,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du présent rapport ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 324'500.00 pour le réaménagement de la cour du Collège de la Burtignière ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 novembre 2024.

au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire

Mélanie Wyss Giancarlo Stella